



## SUITE DU N° 25

### Suite du Point 5 : Lancement du processus d'information/consultation sur le plan schéma directeur de l'évolution des Renseignements.

**Commentaire CGT :** la Direction a fait un choix différent à Rennes et Lanester. A Lanester il y a un contrat de service.

A Rennes FT n'a pas voulu demander à la DG un contrat de service pour une vingtaine d'agents et demande aux agents de se positionner en détachement ou en mise à dispo.

**Le Président** voit mal en quoi cet état de fait pourrait poser problème pour les salariés concernés, qui restent dans le même bassin d'emploi et qui conservent une forme (même indirecte) de rattachement à la DR.

**Guy JOURDEN** note que les fonctionnaires vont se retrouver dans une position administrative différente de celle qui était la leur auparavant puisqu'ils vont être soit détachés, soit mis à disposition.

Ces changements ne sont pas anodins, y compris d'ailleurs si la personne souhaite, pour une raison ou pour une autre, repartir d'Orange et retourner vers FTSA : les contraintes sont alors beaucoup plus fortes que pour un simple changement d'unité au sein de l'entreprise.

Quant aux fonctionnaires qui travaillent déjà sur Oberthur, ils n'y sont pas non plus arrivés dans les mêmes conditions puisqu'il s'agissait là de parcours individuels alors que dans le cas présent, on se trouve face à une restructuration du service conduisant à un mouvement collectif.

Par conséquent, a-t-on vraiment étudié toutes les possibilités autres que celles-ci et notamment la mise en place d'un contrat de service ?

Pourquoi ce qui est possible sur Lanester ne l'est-il pas sur Rennes ?

**Le Président :** « A Rennes, dans le cas où France Télécom mettrait à disposition d'Orange des salariés sans prévoir les contrats adéquats, elle serait susceptible d'être accusée de délit de marchandage ou de manœuvre illicite au sens du code de la concurrence », « l'éventualité d'un contrat de service a été envisagée et remontée au niveau national mais il a été répondu que l'opération serait techniquement difficile à réaliser et trop coûteuse au regard du nombre de personnes concernées »

**Commentaire CGT :** Il faut ré-internaliser la sous-traitance confiée à B2S qui a doublé son volume d'appels et relancer les 118 711 et 712 par des campagnes publicitaires et des offres sur le fixe. Le contrat de service avec Orange sur Rennes **avec maintien de l'activité à Crimée** est une solution qui éviterait les mises à disposition ou les détachements.

**Bernard Eliot secrétaire du CE** rappelle qu'il est bien du rôle des élus de poser des questions et de s'interroger sur les conditions d'exécution d'un projet de cette importance surtout que certaines informations étaient absentes de la présentation remise aux élus

### Point 6 – Présentation du Rapport trimestriel concernant la situation de l'emploi (2<sup>ème</sup> trimestre 2006)

**Véronique Gargam service RH**, commente le tableau des effectifs. Stabilité globale des effectifs, intégration des élus UAT ouest et CCOR au mois d'avril 2006, baisse des CFC. 13 recrutements externes dont 10 CDI tiers-temps.

16 retours à l'activité et 74 mobilités entrantes ( une trentaine d'élus + agents du 10-14 de Bourges mutés à l'UAT suite à la fermeture du service. **Au total 103 entrées cumulées**

71 CFC sortants, 22 sorties définitives dont 13 retraites. 22 mobilités sortantes (mouvements intra-bassins Nantes, Centre Val de Loire, Normandie **Au total 140 sorties.**

Sur le 2<sup>ème</sup> trimestre le nombre de CDD a fortement augmenté passant de 116 fin mars à 199 fin juin dont 140 sur l'UAT ouest avec pour motif essentiel le surcroît d'activité.

**Commentaire CGT :** le recours aux CDD est constant, l'activité dans les services ne décroît pas et les départs ne sont pas remplacés. La Direction utilise abusivement le terme de CDI pour les embauches d'étudiants à temps partiel imposé. La réalité c'est 3 recrutements de CDI sur le trimestre et + 83 CDD !!!

**Daniel Gillard** s'inquiète de l'absence d'indicateurs de qualité qui permettraient de comparer la situation avant et après ERC.

La direction prétend ne pas pouvoir comparer actuellement il faut attendre septembre ou octobre.

**Commentaire CGT :** Au vu des informations qui remontent des services Evolution de la Relation Client ne semble pas vouloir dire Amélioration de la Relation Client. Nous avons sans doute mal compris et il ne serait pas étonnant que les ambitions en termes de qualité de service soient revues à la baisse. En fait ce sont avant tout les gains de productivité générés par les concentrations d'activités (emplois, locaux..) qui intéressent France Telecom



### **Point 7 – Présentation du Rapport trimestriel marchés-activités (2<sup>ème</sup> trimestre 2006)**

**Le Président** indique que concernant le haut débit du fixe, les résultats en Bretagne sont toujours bons et largement supérieur à la moyenne nationale. Par contre, les « offres tarifaires du fixe » sont inférieures aux attentes en termes de placement : la migration sur la VOIP est plus forte que prévue. La DR a ouvert fin juin la 3G à Saint-Malo et Vannes (après Rennes et Brest)

Il précise qu'il n'y a plus d'ouverture de la 3G prévue en Bretagne. La question est à présent centrée sur l'HSDPA (High Speed, Digital, ...), qui est la génération suivante permettant de retrouver sur le mobile des débits comparables à l'ADSL. Sur ma ligne TV, les résultats ont largement dépassé l'objectif, notamment avec l'arrivée de nouvelles offres Orange : depuis le 1<sup>er</sup> juin.

**Christian LE CORNEC** annonce qu'un important débat existe aujourd'hui sur le réseau FTTH (*Fiber To The Home ou fibre jusqu'à chez l'abonné*) au niveau de la Commission européenne, afin de savoir si les opérateurs qui construiront des réseaux FTTH devront être dégroupables ou non.

Le même débat a eu lieu aux USA : le régulateur a autorisé pendant huit ans les investisseurs à avoir l'exclusivité des fibres qu'ils auront installées.

**Commentaire CGT** : notre organisation syndicale, ses représentants au sein du conseil d'administration et dans les diverses instances, agissent depuis des années pour défendre l'idée d'un réseau en fibre optique jusque chez l'abonné seul réseau capable de transmettre les volumes de données nécessaires dans un proche avenir. La construction de ce réseau est freinée par la déréglementation et le dégroupage. Il faut revenir rapidement à un service public des télécommunications. La communication n'est pas une marchandise.

### **Point 10 – Rattachement du Centre Client Entreprises de Nantes (CCEN) à l'Agence Entreprise Ouest Atlantique**

Le Président répond au secrétaire Bernard Eliot que ce point est en information / consultation au CE de la DR Pays de Loire et en information simple devant le CE Bretagne. Le CCEN Nantes assure la gestion des contrats de flottes mobiles Orange des clients entreprises du Grand Ouest

Le principe de rattachement proposé est un rattachement en bloc des équipes et des personnels à l'AEOA, le maintien du contrat de service avec Orange (salariés EFT qui exécutent des prestations pour Orange). Le personnel concerné est de 118 personnes, aujourd'hui rattachées à la DR Pays de la Loire (centre-ville de Nantes, la Gloriette). Les horaires et les conditions de travail seront maintenus, et la ligne managériale ne sera pas changée (rattachement en bloc comme pour Wanadoo Caen).

Un nouveau Département sera créé au sein de l'AEOA, et directement rattaché au DUO, le responsable du service étant le chef de ce département.

En ce qui concerne les IRP, il a été convenu de conserver l'entité ASE pour que les salariés aient une représentation en tant que DP et CHSCT. Les élus du CE de la DR Pays de la Loire conserveront leur mandat auprès de la DR Pays de la Loire.

Ce personnel sera rattaché au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre 2006 au sein de l'AEOA en terme de rattachement hiérarchique et fiche de paye, afin de permettre la création de la liste électorale.

Les élus CGT sont intervenus sur le problème des bureaux de passage et de la résidence d'affectation des vendeurs

### **Point 8 – Amélioration de la sécurisation d'accès aux sites techniques et mixtes de l'URR Bretagne**

Le Président rappelle que France Télécom s'est engagé dans un programme de sécurisation de ses sites. Dans le cadre de la déclinaison régionale d'une politique nationale, l'entreprise a décidé de mettre en place dans un certain nombre de sites des dispositifs de surveillance des biens, mais en aucun cas vis-à-vis des personnes.

Quatre niveaux de sûreté ont été définis en fonction de l'impact et de la nature de l'incident : vital (niveau 1), critique (niveau 2), sensible (niveau 3), faible et maîtrisé (niveau 4). Il a été décidé d'équiper principalement les bâtiments de niveau 1 et 2.

Des caméras seront installées à l'entrée des bâtiments et dans les couloirs d'accès aux grands répartiteurs et aux salles hébergeant des opérateurs tiers. Les caméras pointeront sur les portes d'accès, et jamais sur les positions de travail ou en dehors de l'enceinte des bâtiments.

L'enregistrement vidéo se fera uniquement sur support numérique. L'utilisation d'un enregistrement n'est possible que dans le cas d'une intrusion. L'archivage vidéo est inférieur à un mois, conformément à la demande formulée auprès de la CNIL. Un panneau sera affiché à chaque entrée de zone surveillée.

Le premier site désigné pour être équipé est celui de François Château à Rennes, suivront les sites de Rennes Lavoisier et Rennes Villejean.

### **Point 9 – Points sur les travaux de la Commission ASC**

**Jacques Féréol** indique que la convention établie à titre conservatoire avec les associations est en cours de finalisation.

La Commission ASC commencera dès la semaine prochaine à travailler le cahier des charges à mettre en place.

Par ailleurs, la Commission ASC rencontre d'importants problèmes avec les fichiers. En ce qui concerne les changements permanents dus à des mutations et des déplacements entraînant des changements de CE, la méthode choisie par France Télécom fait que les fichiers arrivent via Agora.

Même si une extraction est réalisée chaque semaine, il est nécessaire de procéder à un travail manuel très lourd pour effectuer des vérifications et des comparaisons de fichiers. Les élus n'en sont pas satisfaits.

**Jacques FERÉOL** signale que la Commission vient de recevoir le retour concernant les retraités suite aux inscriptions via le CCE, après vérification de France Télécom. Le retour ne porte que sur 325 retraités alors qu'on estime à beaucoup plus le nombre de retraités FT en Bretagne.

**Il rappelle que les questions relatives au contrat de détachement des bibliothécaires n'ont toujours pas reçu de réponse.**

Le Président demande ce que les élus proposent.

**Guy JOURDEN** répond que le CE souhaiterait une mise à disposition, alors que la Direction propose un détachement. Il précise que la mise à disposition protège plus le salarié

**Le Président** répond que si elles sont détachées les bibliothécaires pourront aussi revenir dans l'entreprise, il indique qu'il va se renseigner au niveau national

**Jacques Féréol** rappelle les difficultés de réintégration en cas de détachement et **Daniel Gillard** ajoute que toutes une série de questions ont été posées au niveau des RH, dont on attend toujours les réponses. **Guy Jourden** rappelle qu'en cas de mise à disposition le CE remboursera les salaires à FT.

**Le Président** dit avoir bien compris les questions du CE et les inquiétudes de ces personnes. Il se tournera vers le siège et examinera la situation.